



# AFGSU 2

## Formation aux Gestes et Soins d'urgence de niveau 2

### public concerné

- Professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique. (Article 1 du texte de l'Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence)

### moyens pédagogiques

- Mannequins adulte, enfant, nourrisson, chariot d'urgence, défibrillateur automatisé externe, vidéoprojecteur
- Remise de Panabook FGSU 2 et de l'attestation valide 4 ans
- Remise d'un memento sur la prise en charge d'un arrêt Cardio-Respiratoire avec un défibrillateur (DAE)

### intervenants

- Formateurs FGSU habilités par le CESU à enseigner les gestes et soins d'urgence

### responsable pédagogique

- Dr Guillaume BOON,  
Médecin urgentiste, enseignant CESU

durée 21 heures

prix inter 600 €<sup>nt</sup>

lieu inter ou sur site

### objectifs

- L'AFGSU 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. (Article 8...)
- Les contenus et les durées des contenus peuvent être adaptés en fonction des connaissances déjà acquises dans le cadre de leur profession. (Article 10...)

### programme pédagogique

#### Module 1 – URGENCES VITALES – 7 heures

- Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) avec le matériel d'urgence prévu (chariot d'urgence)
- Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux
- Appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance du matériel

#### Module 2 – URGENCES POTENTIELLES – 7 heures

- Utiliser le matériel d'immobilisation adapté à un traumatisme
- Participer au relevage et au brancardage. Enlever un casque intégral
- Faire face à un accouchement inopiné
- Appliquer les règles de protection face à un risque infectieux

#### Module 3 – RISQUES COLLECTIFS – 7 heures

- S'intégrer dans la mise en œuvre des plans sanitaires, des plans de secours et des Plans blancs, selon le rôle prévu pour la profession exercée
- Identifier son rôle en cas d'activation des annexes NRBC
- Se protéger par la tenue adaptée prévue